



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question orale n° 1087

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des entreprises d'insertion par l'économique. A l'heure où le Gouvernement n'a de cesse de se prévaloir d'une véritable politique de l'emploi faisant de la lutte contre le chômage et l'exclusion sa priorité, force est de constater que les initiatives allant dans ce sens ne sont en aucun cas soutenues. En effet, il est aberrant de voir qu'aujourd'hui les entreprises d'insertion par l'économique se trouvent vouées à la disparition faute de crédits suffisants. Pourtant, le budget a bien été voté par le Parlement mais les crédits se trouvent gelés. Sous prétexte de rigueur, le Gouvernement remet en cause les mesures d'aides à l'emploi. Cette situation ne peut perdurer car elle conduira inéluctablement à la marginalisation des publics cumulant les handicaps professionnels et sociaux, ce qui ne fera qu'ajouter à la liste déjà trop longue des exclus. Aussi, il lui demande s'il compte débloquer ces crédits dans les jours prochains.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Derosier a présenté une question no 1087.

La parole est à M. Maurice Depaix, remplaçant M. Bernard Derosier, pour exposer cette question.

M. Maurice Depaix. Bernard Derosier ne peut être présent aujourd'hui. Il m'a prié de l'excuser et de poser sa question, qui s'adresse à M. le ministre du travail.

Je suis moins gêné pour la présenter que je ne l'étais tout à l'heure pour parler d'un établissement scolaire de Haute-Normandie, puisque cette question rejoint une lettre que j'ai écrite le 23 mai à M. le ministre du travail à propos du même problème, c'est-à-dire des difficultés rencontrées par les entreprises d'insertion, qui se heurtent actuellement au blocage des crédits de l'État destinés à leur fonctionnement.

Dans la région Rhône-Alpes, que connaît particulièrement M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, une centaine d'entreprises embauchent, sur 850 postes d'insertion destinés à 3 000 personnes par an, des publics en difficulté.

Si ces entreprises sont en mesure d'établir un budget prévisionnel de leur activité économique, elles n'ont à ce jour aucune information sur la rémunération de la prestation sociale liée à l'accompagnement de ces publics et prises en charge par l'État.

Actuellement, la délégation à l'emploi est dans l'impossibilité, à la suite d'un gel budgétaire, d'expédier les notifications de crédits dans chaque département, et, par conséquent, elle ne peut opérer la première délégation de crédits de la ligne budgétaire de 1996.

En clair, aucune direction départementale du travail ne connaît aujourd'hui le montant dont elle peut disposer pour financer les entreprises d'insertion ou les entreprises d'interim d'insertion, et pas un franc du budget voté par le Parlement pour 1996, soit 320 millions au total, n'a été versé.

Quant à la direction de l'action sociale, la situation est encore plus floue, car personne n'a une idée précise de ce qui est réellement affecté aux entreprises d'insertion sur la ligne 47-22 - insertion par l'économie -, qui est dotée de 128 millions de francs.

Il est donc nécessaire que le Gouvernement indique à la représentation nationale ce qu'il compte faire pour

repondre aux difficultes de ces entreprises qui s'occupent des exclus, en particulier de personnes cumulant des handicaps professionnels et sociaux et qui ne peuvent attendre plus longtemps.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, le Gouvernement tient a soutenir fermement les entreprises d'insertion. Elles jouent en effet un role irremplacable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultes les plus graves, et elles obtiennent des resultats remarquables.

Il a fallu differer l'engagement de certaines depenses en debut d'annee, mais les problemes sont desormais regles. Malgre les restrictions budgetaires, les credits destines aux entreprises d'insertion et aux associations intermediaires ont ete entierement preserves. J'ai en effet obtenu que ces credits restent fixes a 320 millions de francs, soit une hausse de 10 millions de francs par rapport a 1995; cette information a ete notifiee aux services exterieurs du ministere le 6 mai dernier.

Dans le meme temps, une delegation de credits de 132 millions de francs a ete faite aux prefets. Elle s'ajoute aux 75 millions de francs delegates au mois de janvier, et 207 millions sont donc d'ores et deja disponibles pour les paiements du premier semestre.

Si, du fait des retards de debut d'annee, des entreprises rencontraient des problemes pour le paiement a bonne date de charges diverses, il va sans dire que les pouvoirs publics se montreraient comprehensifs.

S'agissant du Nord, les credits notifies pour 1996 sont de 6 millions de francs, dont 4 millions de francs pour Nord-Lille et 2 millions de francs pour Nord-Valenciennes. Voila les elements d'information, monsieur le depute, que vous pourrez transmettre a votre collegue M. Derosier.

M. le president. La parole est a M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Monsieur le secretaire d'Etat, je vous remercie de votre reponse. Je souhaite que ces credits arrivent bien dans les departements, y compris dans ceux de la region Rhone-Alpes.

Données clés

Auteur : [M. Derosier Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1087

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3284

Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3489

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996